

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MARS 2019

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 26 MARS 2019
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : mercredi 20 mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSIQUET, M. DAMMERY, M. DUCHESNE, M. GUILLARD, Mme LAMBERT,
M. MARTINEAU, Mme GREAULT-CHIONNA, Adjoints
M. SCHUBNEL, Mme GENET, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET,
Mme CHOUTEAU, M. PLOUZEAU, Mme LUMEAU, Mme FONFREDE, M. CHRETIEN,
Mme AOULLÉ, M. LAPORTE, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme RICHER	à	M. GUILLARD
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	Mme GREAULT-CHIONNA
M. MARCQ	à	Mme GENET
M. AUCLIN	à	M. SCHUBNEL
Mme BOURGEOIS	à	M. CHRETIEN
Mme DELAGARDE	à	M. DUCHESNE

ABSENT EXCUSE :

M. BERTRAND

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme GREAULT-CHIONNA

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 2019-016 Approbation du Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier Principal
- 2019-017 Approbation du Compte Administratif 2018
- 2019-018 Affectation des résultats du Compte Administratif 2018
- 2019-019 Vote des taux d'imposition pour l'année 2019
- 2019-020 Budget Primitif 2019
- 2019-021 Modification des autorisations de programme
- 2019-022 Subventions aux associations
- 2019-023 Adhésion à l'association A.R.B.R.E.S (arbres remarquables, bilan, recherches, études et sauvegarde)
- 2019-024 Demandes de réductions pour les locations de l'espace Rabelais janvier à octobre 2019
- 2019-025 Demande de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police
- 2019-026 Reprise de la billetterie monuments par la régie visites de ville et tarifs
- 2019-027 Constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

PERSONNEL

- 2019-028 Modification du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- 2019-029 Tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT CULTUREL

- 2019-030 Programme d'opérations 2019 « Ville d'art et d'histoire »
- 2019-031 Organisation d'un jeu de piste par le service patrimoine
- 2019-032 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le Pass 2 sites 2019
- 2019-033 Convention entre la Ville de Chinon, Chants de Vie et l'association Do # pour l'année 2019

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2019-034 Vente de la parcelle BW 333 à Touraine Logement

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-035 Convention de partenariat avec le Syndicat des Vins

2019-036 Convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Cugnot

2019-037 Convention de mise à disposition de locaux publics du Lycée Rabelais intervenant entre la Région Centre, le Lycée Rabelais, Touraine Evènement Sport et la Ville de CHINON

2019-038 Convention avec les douanes du Centre Val de Loire pour l'utilisation des installations du centre de tir de Trotte Loups

2019-039 Convention avec la Région de Gendarmerie de Nouvelle Aquitaine pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte Loups par les gendarmes de Châtellerault

DECISIONS

Le mardi 26 mars 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h30, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme GREAULT-CHIONNA est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire excuse Mme CHEMINOT, Trésorière Principale.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** avant le vote du compte administratif, le Compte de Gestion 2018 établi par le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ:

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **AFFECTE** le résultat de la section de Fonctionnement d'un montant de 1 872 931.07 euros comme suit :

Affectation de 1 173 457.72 euros pour couvrir le déficit d'investissement. Cette somme sera inscrite à l'article 1068 en recettes d'investissement au budget 2019 et fera l'objet d'un titre de recettes.

Report du reliquat de 699 473.35 euros en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

- **APPROUVE** pour 2019 les taux d'imposition, identiques à ceux de 2018, ainsi :

- Taxe d'habitation : 18.22 %
- Foncier bâti : 28.25 %
- Foncier non bâti : 71.85 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ:

- **APPROUVE** le budget primitif 2019.

- **APPROUVE** la modification des autorisations de programmes comme suit :

- **AUTORISE** la clôture de l'AP LIEN VERTICAL,

- **MODIFIE** le phasage des crédits de paiement comme exposé,

- **DIT** que les crédits de paiement sont prévus dans le BP 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations pour l'année 2019,

- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint à la culture à signer la convention avec l'Association le Cinéma le Rabelais,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association A.R.B.R.E.S Remarquables,
- **APPROUVE** la convention avec l'association A.R.B.R.E.S Remarquables pour l'attribution du label,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer.

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles de l'Espace Rabelais comme suit :
 - Régularisation de la gratuité de la Cafétéria pour la réunion de l'association ADOMA le mercredi 23 janvier 2019
 - Le concert des Lycéens organisé par le lycée Rabelais le 25 avril 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100
 - Les répétitions et les représentations de l'atelier théâtre du Lycée Rabelais les 16-17 mai 2019 : réduction à 1 000 €
 - La comédie musicale du lycée Rabelais le 23 mai 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €
 - Les répétitions et la représentation du spectacle de danse de Nathalie Mestre le 1^{er} juin 2019 : réduction à 1 100 €
 - Le spectacle chorale du collège Jean Zay le 04 juin 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €
 - La soirée de la Gendarmerie de Chinon par l'association CHIC'N BLUE le 14 septembre 2019 : réduction aux frais de ménage soit 100 €

Gratuité des salles :

- Pour La Roue Tourangelle avec Touraine Evènement Sport les 05-06-07 avril 2019
- Pour les répétitions de l'atelier scénique enfants/adolescents avec l'association Do # les 17 et 18 avril et 29 octobre 2019
- Pour l'Echange ERASMUS avec les lituaniens « Atelier théâtre » du Lycée Rabelais le 30 avril 2019
- Pour les spectacles de danse Catherine PICHEREAU du Conservatoire de Musique et de Danse Pierre Tabart les 14-15-16 juin 2019
- Pour l'atelier scénique enfants/adolescents avec l'association Do# le 02 juillet 2019
- Pour les spectacles Festival Confluences organisés par la Compagnie du Petit Monde les 23-25-27 octobre 2019

- **SOLLICITE** une demande de subvention au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet de renforcement de l'éclairage de certains passages piétons
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

- **APPROUVE** le rattachement de la billetterie des monuments à la régie « Visites de ville » ;
- **APPROUVE** les tarifs et les points de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes constitué de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et de la ville de Chinon,
- **ADOPTE** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** que la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention,
- **ELIT** les représentants appelés à siéger dans la commission d'analyse des offres du groupement de commandes comme suit :

Titulaire : M. Jean-Vincent BOUSSIQUE

Suppléant : M. Daniel DAMMERY

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **ADOPTÉ** les modalités du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui prendront effet à compter du 1^{er} avril 2019,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire.

- **APPROUVE** la création d'un besoin saisonnier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **APPROUVE** les programmes d'actions de valorisation du patrimoine 2019 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »,
- **SOLLICITE** de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

- **APPROUVE** la location de la salle au 1^{er} étage du 73 rue JJ Rousseau pour un montant de 50 € dans le cadre d'un jeu de piste organisé par le service patrimoine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture à signer la convention définissant les modalités d'occupation de la salle.

- **APPROUVE** la convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire pour le Pass 2 sites de l'année 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la culture à signer ladite convention.

- **APPROUVE** la convention entre la ville de Chinon, Chants de Vie et l'association DO # pour l'année 2019,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la culture, à la signer.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **ANNULE** la délibération n°2017-141,
- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle cadastrée section BW 333 d'une superficie de 3 407 m² située à St Lazare à Touraine Logement,
- **DIT** que le prix de cession est de 27 256 €,
- **DESIGNE** l'étude de Maître ANGLADA, Notaire à CHINON, pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **DIT** que les frais liés à la transaction seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents correspondants.

CONTRATS-CONVENTIONS

- *APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Syndicat des Vins de CHINON pour les années 2019 et 2020,*
- *AUTORISE M. le Maire à signer la convention au nom de la Ville.*

- *APPROUVE la convention d'occupation précaire pour l'installation du service de médecine scolaire au Lycée Joseph Cugnot,*
- *AUTORISE M. le Maire ou Mme LAMBERT, Adjointe déléguée à la signer,*
- *DIT que cette délibération annule et remplace la délibération 2018-100 du 11 septembre 2018,*
- *DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.*

- *APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux publics à vocation scolaire entre le Lycée Rabelais, la Région Centre et Touraine Evènement Sport à l'occasion de la Roue Tourangelle,*
- *AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**:

- *APPROUVE les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) du Centre Val de Loire pour l'utilisation par le personnel des douanes des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,*
- *AUTORISE M. le Maire à la signer au nom de la Ville.*

- *APPROUVE la reconduction de la convention avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Région de Gendarmerie Nouvelle Aquitaine, pour l'utilisation par le personnel gendarme de Châtellerault des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups,*
- *AUTORISE M. le Maire à la signer au nom de la Ville.*

DECISIONS

Décision n° 2019-013 du 21 février 2019 : Contrat portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif de droit réel

Est conclu avec la SAS V&D domiciliée 17 rue des Quinquenays, 37500 CHINON un contrat portant autorisation d'occupation du domaine privé non constitutif de droit réel, pour l'exploitation d'une guinguette sur les bords de la rivière « la Vienne » avec restauration, vente de boissons et proposition d'animations. Ce contrat est conclu pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 octobre 2021. Les conditions de la location sont contenues dans le contrat.

Décision n° 2019-014 du 22 février 2019 : Convention de mise à disposition gracieuse de bureaux situés dans l'ancien Tribunal d'Instance de Chinon

La Ville de CHINON met à disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) 2 bureaux ainsi qu'une pièce servant de salle de réunions situés au 2^{ème} étage de l'ancien Tribunal d'Instance de CHINON sis 23, Place du Général de Gaulle à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux pour une période de 1 année, à compter du 1^{er} mars 2019.

Elle fera l'objet d'une valorisation calculée en fonction du nombre de m² occupés et du prix moyen de location de bureaux en centre-ville de CHINON.

Toutes les charges de fonctionnement des locaux mis à disposition sont à la charge du FLES.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-015 du 26 février 2019 : Convention de mise à disposition d'un local du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Le Cœur des femmes"

Est conclue avec l'association « Le cœur des femmes » une convention de mise à disposition d'un local du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-016 du 28 février 2019 : Convention de prêt de matériel

Est conclue avec l'association la FRACA-MA une convention de prêt de casques antibruit pour la soirée concert « Les Ramoneurs de Menhirs » du 8 mars 2019 à l'espace Rabelais.

Le prêt est effectué à titre gratuit. Toute perte ou endommagement du matériel sera facturé à la ville.

Les autres conditions sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-017 du 7 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'un local situé au sous-sol du pôle Ginette à l'association "Les cyclos randonneurs Chinonais"

Est conclue avec l'association « Les cyclos randonneurs Chinonais » une convention de mise à disposition d'un local situé au sous-sol du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-018 du 7 mars 2019 : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle à l'association "Club loisirs et amitiés"

Est conclue avec l'association « Club loisirs et amitiés » une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-019 du 12 mars 2019 : Convention de mise à disposition d'une maison située au Grand Ballet à l'ASTAR

La Ville de CHINON met à disposition de l'Association ASTAR une maison située au lieu-dit le Grand Ballet à CHINON.

Cette mise à disposition est effectuée à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 15 février 2019.

Toutes les charges liées au fonctionnement de la maison (eau, énergie), à l'exception du téléphone sont à la charge de la Ville de CHINON.

En contrepartie, l'Association ASTAR prend à sa charge l'entretien de la maison et du jardin attenant.

L'Association ASTAR s'engage à ne rien stocker dans les parties communes, afin de laisser la libre circulation des autres occupants du site et à en préserver la sécurité.

Les autres conditions de la mise à disposition sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-020 du 12 mars 2019 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège à l'association "Les amis des coteaux Ste Radegonde et Saint Martin"

Est conclue avec l'association « Les amis des coteaux Ste Radegonde et St Martin » une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège – Place de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} avril 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
29/01/2019	PHILEAS	Contrat de maintenance du système de vidéosurveillance ascenseur	Forfait maintenance préventive 1305 € HT / maintenance curative 625 € HT	Année 2019
12/03/19	GROUPAMA	Contrat d'assurance de l'exposition « Boîte à outils » de la galerie Olivier Debré du 8 avril au 30 novembre 2019	316,56 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Date de publication : **28 MARS 2019**

Certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.*

